

numéro matricule
du recrutement : 510 DI
Classe
de mobilisation : 1900

SIGNALEMENT.

Cheveux *ch*, sourcils *noirs*
aux *lourds*, front *proéminent*
nez *moyen*, bouche *moyenne*
menton *ronde*, visage *oval*
taille : 1 m. 66 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré
d'instruction : générale (1). 5
militaire (2).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés

Dans l'armée active. *Ecole Polytechnique*
18^e Rég^t d'Artillerie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *12^e Régiment d'Artillerie*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *485^e R. A. S.*
13^e Rég^t d'Artillerie
113^e Rég^t d'Artillerie Lourde
103^e R. S.
Centre Mobil. Art. 12^e 205
C.M. Artillerie No. 13
20^e B. O. d'Artillerie
F.M. au 20^e B. O. d'Artillerie

numéro au répertoire du corps

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou R. résidence.
22 2 19	Paris 91 ^e	Nogram	
18 7 15	Seine du Nord		
	Paris 19 ^e		

ÉPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1 ^{er} oct 1904	1 ^{er} oct 1914	1 ^{er} oct 1920	1 ^{er} oct 1925

Citizens.
Ordre 2^e A. S. du 8 juin 1916. Le Sergent
le Commandement d'une pièce détachée de la Batterie
et placé dans une position particulièrement bombardée
à son tour en assurant, dans des conditions dangereuses,
le service d'un observatoire inspirer au personnel
placé sous ses ordres le calme et le courage qui
s'animait et obtenir des résultats remarquables.

Campagnes.
Contre l'Allemagne.

Intérieur du 2. 8. 1914 au 31. 8. 1914
Aux Armées du 1. 9. 1914 au 18. 10. 1914
Intérieur du 19. 10. 1914 au 31. 2. 1915

Dans la réserve ou dans la réserve
le 18 novembre 1918. J'ai été au H. B. A. S. le
A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l'12^e Régiment d'Artillerie
du 26 septembre au 26 octobre 1905
A accompli une 2^e période d'exercices dans l'12^e Régiment d'Artillerie
du 2^e nov. au 26 déc. 1912
Passé dans l'armée territoriale

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve
7 décembre 1918. J'ai été en congé illimité de
disponibilité le 22 août 1919 échel n° 111
Mandé dans l'armée de l'armée active par D. du G. A. S.
C. A. S. du 16. C. A. S. 226 du 2. 12. 1921. Affilié au 113^e R. A. S.
par D. M. du 16. Mars 1922. 70 du 19. Mars. Affilié au 113^e R. A. S.
par R. M. du 7. février 1924. 70 du 2. 1924. Affilié au
A accompli une période d'exercices dans l'12^e Régiment d'Artillerie
du au
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
Libéré du service militaire le
Campagne Contre l'Allemagne du 2 Août 1914 au 31 Janvier 1919

- (1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme *non exercé* tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourner*.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 4 de la loi.)